

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Avis public est par les présentes donné par Jules Léonard l'érivain bénisonier de la dite  
district de Montcalm Municipalité, devant une assemblée publique des électeurs municipaux de la dite  
municipalité ayant droit de vote à l'élection des conseillers municipaux, se tiendra  
à la Salle publique de la dite Municipalité dans le Village de Labelle le lundi dixième  
du Janvier mil neuf cent seize, à dix heures du matin afin d'élire là et alors  
trois Conseillers pour la dite Municipalité conformément aux prévisions du code  
municipal de la Province de Québec en remplacement de  
Messieurs. Frédéric David, Joseph Boivin et Marc Brousseau les trois conseillers sortant de charge  
Donné à Labelle ce vingt quatrième jour de Décembre mil neuf cent quinze.

Copie certifiée

Jules Léonard  
Sortant bénisonier.Signé, Jules Léonard  
Sortant bénisonier.

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ DU .....

## Canton Joly.

Je, soussigné, Jules Léonard ..... domicilié  
dans Labelle ..... étant dûment assermenté dépose  
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits  
suyants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la  
façade de la Salle publique le Vingt quatrième ..... jour du mois  
de Décembre mil neuf cent quinze ..... entre une ..... et six ..... heures  
de l'après ..... midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin,  
le Vingt Sixième ..... jour de Décembre 1915 étant le dimanche suivant,  
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce Vingt Septième ..... jour  
du mois de Décembre ..... Mil neuf cent quinze.

Jules Léonard  
Sortant bénisonier.

Canada

Province de Québec

district de Montcalm Je, Louis Labrieville, cultivateur du Canton Joly étant dûment assermenté devant l'érivain bénisonier déposé et dé  
nommé à la résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Joly en séance du 13 Décembre 1915 j'ai été  
nommé pour présider à l'élection des conseillers de la dite Municipalité qui sera tenue le  
lundi 10 Janvier 1916.

2: Je suis de remplir bien fidèlement et impartiallement les devoirs de cette charge de Président  
de l'élection municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma connaissance  
et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide et fai signe

Assermenté devant moi à Labelle

Ce Dixième Jours de Janvier mil neuf  
cent seize.

Louis Labrieville

Président

Jules Léonard  
Sortant bénisonier.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec. A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenu le dixième jour  
 de Janvier mil neuf cent seize à dix heures 15 du matin à la salle publique de la Municipalité du  
 Village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
 et à l'avis préalablement donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le vingt quatrième jour de  
 Décembre mil neuf cent quinze, dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat  
 de publication de cet avis, ensemble annexe au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant  
 aux archives du dit conseil, lors la présidence de l'ancien Louis Ribiville nommé à cette fonction  
 par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le 13 Décembre 1915.

Advenant l'heure de 10 heures 15 du matin le Président de l'élection fait lire par le Secrétaire  
 Trésorier le serment d'office du Président et l'avis donné pour la présente élection, déclaré l'assemblée  
 ouverte et requiert Messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir  
 comme conseillers locaux et remplacement de.

Messieurs Frédéric David, Joseph Boivin et Ulric Brousseau les trois conseillers sortant de charge

avant proposés par M<sup>r</sup> Joseph Boivin

Seconde fois Raoul Labelle

que M<sup>r</sup> Fred. David cultivateur du Canton Joly soit nommé remplacement de lui-même

Proposé par M<sup>r</sup> Joseph Boivin

Seconde fois M<sup>r</sup> Raoul Labelle

que M<sup>r</sup> Michel Boivin cultivateur du Canton Joly soit nommé remplacement de Joseph Boivin

Proposé par M<sup>r</sup> Joseph Boivin

Seconde fois M<sup>r</sup> Raoul Labelle

que M<sup>r</sup> Henri Godard cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller en  
 remplacement de M<sup>r</sup> Ulric Brousseau

et une heure s'étant écoulé depuis l'ouverture de la dite assemblée  
 et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de  
 candidats qu'il y en a à élire, l'élection est déclarée close et  
 l'ancien le Président proclame élu conseiller les candidats sus nommés  
 mis en nomination.

Messieurs Fréd. David, Michel Boivin et Henri Godard sont élus  
 par acclamation conseillers de la Municipalité du Canton Joly

Demandé à Labelle ce dixième jour de Janvier mil neuf cent seize.

Louis Ribiville élu en 1914  
 Raoul Labelle " "

A. Labonde " 1915

P. L. Jean " " "

Fréd. David " 1916

Henri Godard " " "

Michel Boivin " " "

Louis Ribiville  
 Président

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Je Frédéric David cultivateur du Canton Joly ayant été dément du district de Montcalm élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé :

Assermenté devant moi à L'Isle-Verte

ce quatorze jours de février mil

neuf cent seize

Fred Davis

Jules Godard  
Secret. bûcheron

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Je Michel Boivin, cultivateur du Canton Joly ayant été dément du district de Montcalm élu conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé.

Assermenté devant moi à L'Isle-Verte

ce 31<sup>me</sup> jour de Janvier mil

neuf cent seize

Michel Boivin

Jules Godard

Jules Godard  
Secret. bûcheron

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Je, Henri Godard, cultivateur du Canton Joly, ayant été dément du district de Montcalm conseiller municipal de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé.

Assermenté devant moi à L'Isle-Verte

ce dix huitième jour de Janvier mil

neuf cent seize.

Henri Godard

Jules Godard  
Secret. bûcheron

Renouvellement en Janvier 1916

Il n'y avait présent que Fred. Davis et Jules Godard

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 District de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le dixième jour de février  
mil neuf cent seize à dix heures et quart du matin conformément aux  
 dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 le 10 février 1916 session sont présents. Monsieur le Maire Louis Lubinville et  
 Messieurs les Conseillers Raoul Labelle et Henri Gadoury.

Après une heure d'attente la séance est levée faute de quorum  
lundi 13 et adjournée au lundi 14 courant à 7 heures du soir sur la proposition de  
 messieurs le conseiller Raoul Labelle secondé par l'<sup>é</sup>le Conseiller Henri Gadoury

Jules Lédois  
Secrétaire

Louis Lubinville  
Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada Je, Louis Lubinville, cultivateur du Canton Joly, ayant été élu  
 Province de Québec nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les saintes  
 Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de  
 ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité  
 ainsi que Dieu me soit en aide. et j'ai signé.

Affermé devant moi à Labelle  
 le dix-septième jour de février  
 mil neuf cent seize

Jules Lédois  
Secrétaire

Louis Lubinville

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province Québec à une session spéciale, comme suite à l'assemblage fait de quorum distinct de l'ordre en séance du 7 et 8 Janvier régulièrement donné aux conseillers absents nommés. tenue à la salle ordinaire des séances, le quatorzième jour de février mil neuf cent seize, à 7 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents: Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers Gustave St-Jean, Michel Boivin, Henri Godard, Frédéric David Arthur Labonté et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Lubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par ——— Arthur Labonté

que les minutes des 13 Décembre 1915 et 7 Janvier soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David

Secondé par ——— Arthur Labonté

et J. Robillard 15.1.16 que Monsieur Louis Lubinville soit nommé Maire pour le terme de 1916.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par ——— Fred. David

que l'<sup>e</sup> Olivier Racine soit nommé auditeur des livres de la Corporation et qui lui soit octroyé \$ 5<sup>00</sup> pour son travail.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par ——— Michel Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Paiement à la poste pour la fontaine payable par

\$ 4.05

Mr E. Forget - réparation port du enque noir 0.15

Mr Ant. Rochon " clôture dans sa part de montée 0.45

M. Monté Brisson. Urbain. Coupe d'arbres sur le chemin du bord du lac. 0.15

prix d'ouvrir 2 madrier port Rochon 0.75

demandeur clôture dans la montée 0.30

entretien de la montée & pelletage 1.20

Abattu clôtures dans la montée 0.30

Réparation chemin dans la montée 0.45 3.45

à verser.

236+ à téléphonie d'harand. Inspecteur agricole. Frais de l'inspection au lot 7.8.9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> acois. f. 1.66  
 197+ payable par: P. Robin 0.36  
 185+ H. Duval 0.25  
 10+ St. Milfours. 0.25  
 283+ J. Labelle fils re clotures 0.30  
 283+ Pac Labelle fils - " - 0.30  
 P. St. des Blanches Legaux par la Corporation. f. du 8.12.15 Imprimé. 1.84  
 Adopté unanimement

Proposé par Monsieur le Conseiller Henri Godard  
 Secondé par Gustave St. Jean  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Lidoux  
Secrétaire

Louis Jubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à District de Fontaine la salle ordinaire des séances le sixième jour de Mars mil neuf cent seize à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Boivin, Frédéric David, Gustave St. Jean et Raoul Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave St. Jean

Secondé par - " - Frédéric David

que les minutes de la séance du 14 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par - " - Gustave St. Jean

que la démission de M<sup>e</sup> bel Lafontaine comme inspecteur de voirie de la montée Brisson - Orban Range G. H soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par - " - Michel Boivin

que M<sup>e</sup> Noïse Païement soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M<sup>e</sup> bel Lafontaine

Adopté unanimement.

annulation

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par - " Michel Boivin  
 que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton foy faites par  
 l'auditeur C. Doricot soit acceptée et qu'il lui soit payé la somme de \$5<sup>00</sup>  
 pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Gustave St Jean  
 Secondé par - " Frédéric David  
 que Jules Leclerc soit nommé Secrétaire trésorier pour le terme de 1916  
 au salaire annuel de \$75<sup>00</sup>.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par - " Michel Boivin  
 que la démission de l'<sup>e</sup> Henri Godard comme évaluateur donnée par  
 écrit le 12 Janvier dernier soit acceptée et qu'il soit remplacé par  
 l'<sup>e</sup> Hector Valiquette

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle  
 Secondé par - " Gustave St Jean  
 que le conseil décide de placer le chemin de la Prairie de Castors  
 à charge de la Paroisse et que l'Inspecteur de Voie et Pâvement  
 soit autorisé à faire des rencontres de suite dans le dit chemin

Proposé en amendement par l'<sup>e</sup> le conseiller Frédéric David

que le Conseil ne prenne à sa charge le chemin de la Prairie de Castor  
 qu'après l'approbation de la Paroisse

la proposition en amendement n'ayant pas eu de secondant  
 la proposition principale est adoptée unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Michel Dorion

Secondé par - " Raoul Labelle

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à Euclide Labelle. par la Montée Brisson,

pour avoir fait des rencontres dans la Montée le 24.7.16

\$10.00  
1.87

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le conseiller Gustave St Jean

Secondé par - " Henri Godard

que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leclerc  
 Secrétaire

Louis Dubois  
 Maire

Canada

## municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue  
 dans la salle ordinaire des Sciences le 3<sup>me</sup> jour d'avril 1916 à 10 h<sup>es</sup> du matin  
 conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
 à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Dubreuil  
 et Messieurs les conseillers: Raoul Labelle, Arthur Labonté, Gustave St-Jean  
 Fred. David, Michel Boivin et Henri Godard, formant quorum sous la  
 Présidence de l'assesseur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Henri Godard

Secondé par M<sup>e</sup> Michel Boivin

que les minutes de la Science du 6 mars 1916 soient acceptées & signée

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé par M<sup>e</sup> Fred. David

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

Y. 84.16 + au Conseil de Comté. Mars 1916

10.04

Prix 3.4.16 + à Euclide Labelle pour la Corporation

99\$ travaux au chemin de la Prairie de Castor

3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. St-Jean

Secondé par M<sup>e</sup> Arthur Labonté

que la Science soit levée

Adopté unanimement

*Jules Leclercq  
Secrétaire*

Louis Dubreuil  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province à quelle il une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue  
le 1<sup>er</sup> Fevrier 1916 à la Salle ordinaire des Séances le premier Février 1916 à 10 h<sup>30</sup> du Matin  
conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle Session sont présents: Nomme le Maire Louis Julesinville et  
Nomme les Conseillers: Raoul Labelle, Gustave L'jean, Fred David et  
Henri Godard formant quorum sous la Présidence de Nomme le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution,  
comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gust. L'jean  
Secondé par Fred David

que la Minute de la Séance du 3 Avril 1916 Soient acceptées à l'unanimité

Adoptée unaniment

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par Raoul Labelle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

104 à Stanislas Filteux par la Poste

Entretien hiver 1915-16 de la Porte Millet.

\$ 11.00

317 X à J.A. Bruneau par les Postiers

Entretien hiver 1915-16 de la Porte Chapelin

, 35..

215 X à J. Bourne par les Postiers

Entretien hiver 1915-16 de la Porte Saizay

, 30..

216 X - " - par les Postiers

Entretien hiver 1915-16 de la Porte Séban

, 9..

203 X à Alph Belanger fil. par les Postiers

Entretien hiver 1915-16 de la Porte Brassard G.

18..

337 X à Henry Godard. par les Postiers

Entretien hiver 1915-16 à la Porte Renaud.

, 15..

331 X à Gustave Brisson - par la Morte Brisson. Entretien hiver 1915-16

20.10

la Corporation lot 24.25.26

6.50

1. Boisay " la frontière

1.00

Alph Belanger Père " "

1.15

28.85

335 X à Léopoldine Lafontaine la Morte Brisson hiver 1915-16

1.80

330 X à Louis Julesinville " madame Jean Rochon

4.22

338 X " " brasseau, broche brisee

0.75

339 X à Chambre des députés " " Corporation

0.75

5.70

204 X à Raoul Labelle " " lot 24.25.26

1.00

330 X à Pairement " la Morte Brisson

2.40

339 X à Pairement " " Porte Rochon à l'entrée

1.50

338 X " " dans la Porte

1.50

337 X " "

3304 à l'Acier et la Corporation	travaux hors Pocino Côte	7.25
3304 à l'Acier et la Corporation	lot 24. 19. 26	1.25
3304 à l'Acier et la Corporation	lot 27. 28 i	8.50
3304 à l'Acier et la Corporation	lot Variante	4.00
3304 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	2.00
3304 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	2.00
458 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	2.00
458 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	10.00
128 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	2.65
3304 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	1.00
3184 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	1.00
544 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	2.65
1404 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	6.40
1354 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	9.00
1684 à l'Acier et la Corporation	lot Bezeau	1.30
		17.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller R. Labelle  
 secondé par M<sup>e</sup> Gossard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leclerc  
 Secrétaire

Louis Duboisville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 district Joly-Beauport tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juin 1916 à 10 h<sup>o</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les Conseillers Henri Gossard, Michel Boivin, Frédéric David, Arthur Labonté et Gustave St-Jean portant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Duboisville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David,

secondé par Gustave St-Jean

que les minutes de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1916 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Henri Godard  
Secondé par " Fred. David

du en réponse à la lettre du 27 Mai 1916 adressée à M<sup>e</sup> Louis Lubinville  
par notre Député Honorable H. A. Fortier le conseil décide de demander  
au Gouvernement les octrois ci-dessous.

\$ 300.00 pour la moitié du Rang. J Chemin de la chapelle o

\$ 100.00 pour le Rang i des lots 21 à 26

\$ 200.00 pour terminer le chemin de la Prairie de Castor et mettre en  
bon état les lots 24, 25 et 26 Rang G (lots du Gouvernement.)  
au bord du lac Labelle

\$ 100.00 pour les lots 36, 37 et 38 Rang H sur le bord de la Rivière  
Lougé les fortes eaux du printemps ont miné le chemin  
à un tel point qu'il est devenu très dangereux pour le  
service routant h<sup>e</sup> de se détourner à cet endroit.

\$ 100.00 pour le chemin continuant au quai du Gouvernement sur  
les lots 24 et 25 du Rang H lac Labelle

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Michel Boivin

que le compte ci-dessous soit accepté et payé

<sup>31/5/16</sup>  
<sup>250\$</sup> à Olivier Gadbois par les Particuliers de la moitié du Rang H  
pour cotisation de la Frontière du 1<sup>er</sup> mai 1914 au 1<sup>er</sup> mai 1916

\$ 8.00

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller H. Godard

Secondé par G. St Jean

que le nom de M<sup>e</sup> George Pringle soit écrit au rôle d'évaluation  
comme propriétaire du lot 13 Rang G

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Gustave St Jean

Secondé par " Arthur Labonté

X que le Secré. Procureur donne avis que le rôle d'évaluation sera examiné  
amendé et homologué à la séance du 3 juillet prochain

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller J. Boivin

Secondé par Fred David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard  
Secré. Procureur

Louis Lubinville  
Maire

Canada

Province du Québec  
Municipalité du Canton Joly

## Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue  
à la Salle ordininaire de Ste-Anne le 3 juillet 1916 à dix heures du matin confor-  
mément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
cette session sont présents Messieurs le Maire Louis Duboisville et Messieurs les  
Conseillers Gustave St-Jean, Frédéric David, Henri Godard, Raoul Labelle  
et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Messieur  
le Maire Louis Duboisville M<sup>e</sup> le conseiller Michel Boivin absent pour cause de maladie.  
Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution  
comme suit.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave St-Jean  
Secondé par " " Raoul Labelle.

Joint 4.7.16  
que le conseil, suivant le pouvoir que lui accorde l'article 943 du code  
Municipal de la Province de Québec, accorde l'exception de taxes municipales  
sur l'emplacement de l'Usine et des bureaux seulement, que se propose de bâti  
au Lac Labelle la Compagnie chimique limitée de Montréal et ce pour un  
terme de vingt cinq ans.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Gustave St-Jean  
Secondé par " " Henri Godard

que : Attendu que la Municipalité du Canton Joly est endettée de la somme de  
quatre cent dix dollars et quatre-vingt-dix-sept centimes pour les dépenses de  
l'année finissant le 31 Décembre 1915 comme suit :

loyer de la Salle publique.	30.00
Chemins.	99.42
Tompsonies.	9.02
Fonds de bâtim. et fûts et taxes de Comté	32.60
Poste.	106.70
Salair des Sécurité Trésorier	60.00
Audition	5.4
française	21.50
divers.	46.73
	\$ 410.97

Il sera prélevé une taxe de une piastre dans et pour chaque cent piastres  
de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité et suivant  
le Rôle d'évaluation. par Règlement n° 37

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
Secondé par " " Raoul Labelle

qui à la demande de M<sup>e</sup> Joseph Levingay soit nommé un membre mandat

~~jeudi 9-7-16~~

spécial pour faire un chemin de sortie pour les lots 30, 31, 32, 33, 34, 35 du Rang A et que M<sup>r</sup> J. B. Lébillotte soit nommé Superintendant spécial pour ce travail qui avise lui en soit donné de suite pour que la chose se fasse au plus tôt.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David,

Secondé par — " Benoît Godard

que l'Inspecteur de voirie Félix Belliveau donne ordre à M<sup>r</sup> Robin à Duvet de faire l'entraînement de leur cour d'eau d'ici 8 jours, après ce délai l'Inspecteur va faire les bravans au meilleur de sa connaissance avec frais des deux intéressés. Il en est de même de la frontière H. Duvet lot 7 Rang D qui doit être mise en bon état.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Rasul Labelle

Secondé par — " Arthur Labonté

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
par la Corporation Montée Rang J

1684	a. J. Lacombe	travaux été 1916.	4.14.
974	J. Gauthier Père	" "	3.00
548	J. Gauthier fils	" "	4.50
1404	P. Clot fils	" "	4.13
1404	Aug. Lacombe	" "	6.57 22.34
pour la Corporation, frontière Gaspon.			
1684	a. J. Lacombe	travaux été 1916	3.00
904	Aug. Lacombe	" "	3.58 6.38
Lot n°4 Rang J			
1684	a. J. Lacombe	travaux été 1916	2.75
Lot 13 Rang J			
974	Louis Gauthier Père	" "	2.25
548	— fil	" "	1.50
1404	P. Clot fil	" "	1.50 5.25
Lot 11 Rang J frontière Lachapelle			
974	a. J. Gauthier Père	" "	2.25
548	— fil	" "	1.50
1404	P. Clot fil	" "	0.75 4.50
frontière Aug. Clot			
1404	Aug. Lacombe	" "	1.13

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par — " Benoît Godard

que le conseil autorise M<sup>r</sup> l'imprimeur P. Clot fils à délivrer une offre de 30\$

dans la montée du Dang T et sur la frontière au Pastor

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle.

Secondé par Arthur Labonté

que le conseil donne ordre à M<sup>e</sup> Elisée Vimay ici présent d'avoir à repasser la frontière dans les huit jours; après quoi l'inspecteur de voirie P. Clot fil se mettra dans son chemin à ses frais

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Gustave St-Jean

que n'importe soit donné à tous les inspecteurs de voirie d'avoir à venir faire rapport au conseil à la première séance sur l'état des chemins sous leur juridiction respectives, et aussi à la séance d'octobre suivant art. 404. du C.M.

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par Arthur Labonté

que la séance soit levée.

(Adopté unanimement.)

Tours publiques

Mairie

Jules Léonard  
Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la districte de Fontainebleau à l'heure ordinaire de séance, le 7 Aout 1916 à 10 heures du matin. Conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle l'assemblée sont présents: Messieurs les conseillers Fred. David, Raoul Labelle, G. St-Jean 7 Aout 1916 et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Fred. David pro mairie

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé " Arthur Labonté

que M<sup>e</sup> Fred. David soit nommé pro mairie

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. St-Jean

Secondé " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 3 juillet dernier soient acceptées et signées

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que les changements ci-dessous soient faits au Rôle d'évaluation de 1916

N°1 Remplace le nom de Cleophas & Adonias Belish par celui de Théodore Belish pour les lots N°1, 11, 12 A

N°7 " " de France David par celui de Almondois David pour les lots 1, 1, 4 B et porte l'évaluation à 300\$ pour le terrain et 300\$ pour la batiment.

N°8 " " de France David par celui de Wilfrid David pour les lots 5, 6, 7 B. et porte l'évaluation à 275,00 pour les terrains et 165\$ pour la batiment.

N°11 " " de Eugène Neron par celui de Denai Languay pour le lot n°10 B.

N°12 Porter l'évaluation de Julien Beausang pour les batisse de 80\$ à 130\$

N°13 Remplacer le nom de Ad. Gringras par celui de Leonidas Lecompte pour le lot 6<sup>2</sup>

Henri Dewal Wilfrid Naultel

N°14 " " Louis Lacombe George Lufis 35\$

" " et évaluer les batisse à 100\$

N°15 " " Josie Gauthier par celui de Dolphine Paradis 35,36\$

N°16 " " Noémie Paicment J.B. Gringras 23,40\$

N°17 Remplacer le nom de Félix Cormier de Labna pour un emplacement détaché de celui de H. Lafontaine partie du lot 14<sup>#</sup> et d'évaluer le terrain à 25\$ et la batisse à 100\$ mais manquant de montant à l'évaluation de tel. Lafontaine celle d'en précédentement

N°18 Remplacer le nom de Ch. Baye par celui de Jos. Saindon pour les lots 14, 17, 14, 28 et 29 H

N°19 Porter l'évaluation de batisse de Ed. Léveillé lot 40<sup>#</sup> de 120\$ à 200\$ dollars

N°20 Remplacer le nom de L. Gauthier fils pour le lot n°5 de Langis et évaluer la terre à 100\$ et la batisse à 40\$ en tout 140\$

N°21 Remplacer le nom de David Gosselin par celui de Charles Martin Père pour les lots 27 et 28<sup>#</sup> et évaluer la batisse à 25\$

Adopté immédiatement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller q. S. Jean

Secondé par Raoul Labelle

d'avoir à Fred. Languay d'avoir à faire arranger l'about du Pont Boivin du Côté de H. Boivin suivant rapport de l'Inspecteur M. Paicment, de donner avis à Ant. Rochon d'avoir à arranger son chemin dans les 8 jours après quoi l'Inspecteur se mettra devant le conseil autorisé M. Paicment à faire tomber les roches dangereuses dans le chemin des lots 24, 25, 26 E.

Suivant rapport de l'Inspecteur P. Clot fils le pont H. Labelle Rang T est en mauvais état et le conseil décide d'envoyer M<sup>e</sup> Fred. David pour voir les travaux à faire.

Objet. Belliveau. Tout est correct dans sa circonscription

Adopté immédiatement

Propose par M<sup>e</sup> le conseiller Raoul Labelle  
Secondé par Arthur Labonté.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

1330 <sup>t</sup> à foise Paiment par la corporation ouvrag fait dans la Prairie de Castor	+ 1.00
1330 <sup>t</sup> - " - " Travau sur les lots 24, 25, 26, 6	+ 3.75
50 <sup>t</sup> à Louis Juhiville	2.25
310 <sup>t</sup> à Magloire Labelle	1.50
310 <sup>t</sup> à Aug. Légaré	1.50
P à Jér. Orban	1.50
P à Victor Orban	1.50
P à Euclide Labelle	1.50
P à " "	13.50
P à " "	Travaux fait à la Prairie de Castor.
50 <sup>t</sup> à Louis Juhiville	8.44
Bro <sup>t</sup> à foise Paiment	+ 15.00
310 <sup>t</sup> à Magloire Labelle	6.00
310 <sup>t</sup> à Aug. Légaré	6.00
P à Jér. Orban	3.00
P à Victor Orban	3.00
50 <sup>t</sup> à Louis Juhiville	1.13
P à Euclide Labelle	0.75
Bro <sup>t</sup> à foise Paiment	1.88
310 <sup>t</sup> à Magloire Labelle	0.75
310 <sup>t</sup> à Aug. Légaré	1.50
P à Jér. Orban	0.75
P à Victor Orban	0.75
50 <sup>t</sup> à Théod. Belliveau par Wlf. Nault. Travau frontié 7 <sup>d</sup>	0.75
50 <sup>t</sup> Adéland Dauphin sa part " morte Hilfer	1.50
310 <sup>t</sup> à Magloire Labelle par Hector Valisault "	1.50
P à W. Machabé par Elzéar Vézoy. Avers remort vers dans la frontié par P. Clot fils	4.00
168 <sup>t</sup> à J. Lacombe par la fondé du Rang et (corporation) Travau été 1916	0.75
P à Aug. Lacombe "	1.13
140 <sup>t</sup> à P. Clot fils "	5.00
P à Aug. Lacombe "	4.88
P à S. Gauthier Père "	3.75
310 <sup>t</sup> à O. Gaudreau "	1.25
P à S. Gauthier fils "	3.00
168 <sup>t</sup> à J. Lacombe "	23.51
P à S. Gauthier fils frontié Pardon (corporation)	3.00
P à " Père "	3.00
P à Aug. Lacombe "	8.29
	2.25

188X à J. Lacombe par la Corporation frontière Pantar	Braives été 1916	• 8.75	1.50
140X à P. Clot fils	" "	12.75	3.00
P 150X à L. Gauthier fils par W. Belanger	Braives fait monté Rang 2		1.50
P 150X à A. J. Lacombe par la Corporation	X sur le lot 142 Gagnon		1.50
188X à J. J. Lacombe	" " 151 "		1.50 ✓
P 150X à A. J. Lacombe par W. Desprez	X " 151 frontière		1.50 ✓
188X à J. J. Lacombe	" " "		1.50 ✓
P 150X à L. Gauthier fils	" " "		1.50 ✓
P 150X à L. Gauthier père	" " " Rang 2 sa part à l'ad		1.50 ✓
P 150X à A. J. Lacombe par la Corporation	X lot 42		1.50
188X à J. J. Lacombe	" " "		1.50
P 150X à L. Gauthier fils	" " "		1.50

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller L. St-Jean

Secondé par M<sup>e</sup> Anth. Labonté

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
secrétaire

Fred Davis

Canada  
Province de Québec  
District de L'Assomption  
Mme

### Municipalité du Canton poly.

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton poly tenue à la Salle ordinaire de Séances le cinquième jour de Septembre 1916.  
à 10 h<sup>o</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec. à laquelle session sont présents :

Messieurs le Maire Louis Dubois et Messieurs le Conseiller  
Frédéric David et Michel Boivin.

Après une heure d'attente et n'ayant pas réuni le quorum,  
il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par M<sup>e</sup> Michel Boivin

que la session soit adjourné au lundi 11 Octobre à l'heure ordinaire  
des séances - et qu'il avis en soit donné aux Conseillers absents.  
Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
secrétaire

Louis Dubois aille

Maine

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session spéciale du conseil de la Municipalité du Canton Joly conformément à l'afournement fourni de quorum en date du 5 juillet 1916 et avis donné aux conseillers absents, tenue à la Salle ordinaire des séances le 11 Septembre 1916 à 10<sup>3/4</sup> heures conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Mme le conseiller Henri Godard. Raoul Labelle, Gustave St-Jean, Fred David et Michel Boivin forment quorum sous la Présidence de l'ancien maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne la résolution comme suit:

Proposé par Messieurs le conseiller Raoul Labelle

Secondé par Gustave St-Jean

que les minutes des séances des 7 août et 5 Septembre 1916 soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Henri Godard

Secondé par Fred. David

avisé le 16.9.16 que le procès verbal du Surintendant spécial J. B. Pédillotte soit homologué tel que lu en séance de ce jour et qui avis public en soit donné à la part de l'Eglise et qu'il lui soit payé 0.75 par lot comme redevance au dit procès verbal

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Michel Boivin

Secondé par Gustave St-Jean

avisé le 16.9.16 que la liste électorale dressée au bureau du Conseil soit examinée en séance du 2 octobre prochain

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé par Raoul Labelle

avisé la demande de M<sup>r</sup> Aug. Légaré, la clôture de route partant du coin de son lot 27<sup>th</sup> sur le chemin de Roi à aller jusqu'à la ligne de los. Sainte-  
Anne soit renouvelée en neuf qu'avis soit donné à l'inspecteur de voie  
d'en mesurer la longueur pour en faire la réputation, qui avis soit également  
communié à tous les intéressés rattaché à cette clôture de se rendre à la séance du  
16 octobre pour discuter de la construction et des matériaux à employer dans cette  
nouvelle clôture. Il en est de même d'une demande de M<sup>r</sup> Louis Jubinville pour  
construire une nouvelle clôture de route partant de l'emplacement de l'île L'infante  
à aller à la ligne du lot 26<sup>th</sup>. les débats sont faits à cet endroit.

Adopté unanimement

avis public 16.9.16

Ecrit le --

Donner avis aux Intérêts des Rangs H et I de venir au conseil le 2 octobre 1916  
 d<sup>e</sup>. à l'ordre David pour expliquer son rapport et deux comptes encaissés  
 Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David  
 Secondé Gust. St-Jean

Ecrit pour demander que le Secrétaire trésorier soit autorisé à acheter à cette municipalité ce qui seraient  
 distribués aux membres du Conseil lesquels en seront responsables pour le montant  
 de leur valeur et devront le remettre au conseil à l'expiration de leur terme.

(Adopté unaniment.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Michel Boivin

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés :

165<sup>e</sup> Payable par le, l'Intérêt de la Montagne Brassard Rang 6.

333 <sup>e</sup> à Auguste Brisson . Travail fait le 13.12. et 16 mai et en juillet 5 jours	3 <sup>1/2</sup>	7.95
333 <sup>e</sup> " " fourni avec 2 chevaux	"	3.50
333 <sup>e</sup> " " par lui-même 3 jours <sup>3/4</sup>	"	5.63
333 <sup>e</sup> " " par son fils " "	"	5.63
333 <sup>e</sup> " " O. Cusson 2 jours	"	3.00
333 <sup>e</sup> " " " 1 jour et 1/2 avec cheval	"	2.63
333 <sup>e</sup> à Alphonse Belanger fils	2 jours.	3.00
333 <sup>e</sup> " " fils	" "	3.00
333 <sup>e</sup> à Gustave Brisson	par lui-même 5 jours	7.50
333 <sup>e</sup> " " par son fils Gustave 5 "	"	7.50
333 <sup>e</sup> " " Joseph 5 "	"	7.50
333 <sup>e</sup> " " Damien 4 " avec 1 cheval	"	7.00
333 <sup>e</sup> à P. Boisjoly	par " Alcide. 5 "	7.50
333 <sup>e</sup> à George Langlois	1 1/2 "	2.25
à J. Mc Gibbon	par la Comp <sup>ie</sup> Dynamite et caire pour les lots 14, 15, 16 <sup>e</sup>	0.45
333 <sup>e</sup> à M. Paicourt	sauter les roches	2.00
333 <sup>e</sup> à L. Duboisville	" "	1.50
333 <sup>e</sup> à Eudore Labelle	" "	1.50
333 <sup>e</sup> à Michel Boivin	par les Verts au pont Boivin. pour mettre de la neige sur le pont (hiver)	2.00
333 <sup>e</sup> " " " " " sous 1 madrier	"	0.35
333 <sup>e</sup> à Jos. Lemay	" " " pour entretien du pont	2.00
333 <sup>e</sup> à M. Paicourt	par la Comp <sup>ie</sup> Réparation du pont Dauphin	0.75

(Adopté unaniment.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. St-Jean

Secondé par M. Boivin

que la séance soit levée

Jules Leclercq  
Second. BureauAdopté unaniment.  
Goris Duboisville  
Marie

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session générale du conseil de la municipalité du Canton Joly, tenue à l'instar de toutes les autres sessions ordinaires des séances le 2 Octobre 1916 à 10 heures du matin

Conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents l'honorable le Maire L. Jabinville et plusieurs des Conseillers Michel Boivin, Raoul Labelle, G. St-Jean & A. Labonté formant quorum sous la Présidence de M<sup>e</sup> le Maire Louis Jabinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Proposé par l'honorable le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de la séance du 14 Septembre 1916 soient acceptées signées  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Michel Boivin

Secondé par " Gust. St-Jean

due d'accord avec les intéressés présents et suivant leur acquiescement le Conseil décide de faire faire les clôtures de routes demandées par l'honorable Auguste Légaré et Louis Jabinville en broches barbelées, 5 long. de broche potompe en côte plantes de six ou six pieds et que l'Inspecteur de voirie après en avoir fait la répartition donne avis à tous les intéressés avant le 30 novembre prochain d'avoir à faire leurs parts de clôture le printemps prochain et due suivant le consentement des intéressés le conseil ne sera pas tenu responsable de tout accident qui pourrait se produire par la faute de la pose de broche barbelée.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Michel Boivin

faite le 2.10.16 que le Secrétaire Trésorier envoie au Conseil du Comté pour avoir avis officiel de la nomination de l'Inspecteur de Comté J.A. Légaré et copie de la résolution confirmant cette nomination.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Michel Boivin

que la liste électorale telle qu'en lue au Conseil soit corrigée en ajoutant le nom de Pédillotte Adrien fils maçon de J.B. Pédillotte cultivateur du Canton Joly  
 Paris Henri " Wm. Marin " "  
 Légaré Théophile " Aug. Légaré " "  
 et approuvée par le conseil

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le comte G. G. Jean  
Secondé par : Arthur Labourd

que le Conseil autorise l'Inspecteur de voirie M. David à réparer provisoirement tous les ponts du camp B.

que le Secrétaire Général donne avis à M. Julien Brassard d'avoir à faire  
Article 3.16.16 un tracé pour écouler les eaux de son chemin et ce suivant les Instructions  
qui lui seront données par l'Inspecteur de voirie de son arrondissement.

Proposé par le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par Michel Boivin

que M<sup>r</sup> Auf. Saganin soit délégué par le Conseil pour se rendre avec les Intérêts des Rangs II et I et visiter le nouveau chemin de sortie des dits rangs et fasse rapport au Conseil à sa Séance de lundi prochain.

Proboscis has fl. bc Camellia laurel & bell

Secondo par Michel Barbin

que les comptes ci-dessous soient acceptés & payés.

90 X à Ignace David par Andie Brassard pour l'entretien de son chemin #0.50  
178 \$  
208 \$ ~~~~~ par les Bégin. , 1.50

318 ♀ à P. Clot l'île par la tribu de la Fonte du Rang H. le 25.6.16. 1 jour échoué . 2.25

330X afflaiement par la caron je fous dans le chemin du lac Isabella 0.75

~~330.8~~ pas le fut de la montagne pour mesurer les éloignances 0.76

~~808~~ Jacksonville 0.75  
~~838~~ 8/1/11

Projet pour l'le Conseiller G. St Jean

Secondo far " Ad. Labonté

de la séance soit affermée à lundi 9 mars à 10 h du matin

Adopt unanimous.

*Fulviflavocanaria*

Louis Jubberville  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

avis que... à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la salle ordinaire des séances le 6 Novembre 1916 à 10 h<sup>o</sup> du matin  
 conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec  
 à ladite session sont présents Monsieur le Maire Louis Labineville et  
 Messieurs les Conseillers Fred David et Henri Godard.

Une heure après que le défaut de quorum a été constaté  
 Il est proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Fred David

Secondé par Henri Godard

que faute de quorum la Séance soit adjournée au lundi 13 Comme à  
 dix heures du matin et qu'un avis en soit donné aux conseillers absents  
 Messieurs Michel Boivin, Raoul Labelle, Gustave St-Jean et Arthur Labonté.  
 Adopté unanimement

Jules Leduc  
Secrétaire

Louis Labineville  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

avis que... à une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 conformément à l'adjournement faute de quorum constaté à la Session  
 générale du 6 Comme et à l'avis donné le 8 de ce mois aux conseillers  
 absents Messieurs Raoul Labelle, Michel Boivin, Gustave St-Jean et  
 Arthur Labonté, tenue à la salle ordinaire des Séances le 13 novembre  
 1916 à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code  
 municipal de la Province de Québec, à ladite session sont présents:  
 Monsieur le Maire Louis Labineville et Messieurs les conseillers. Henri Godard,  
 Michel Boivin, Raoul Labelle, Fred David, Gustave St-Jean et Arthur Labonté  
 formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Fred David

Secondé par — Raoul Labelle

d'après les minutes des Séances des 2 octobre et 6 novembre 1916 soient  
 acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par — Gustave St-Jean

du 13 Novembre 1916 M. Stanislas Deneau soit nommé inspecteur de voirie pour le rang 6. et 7<sup>e</sup>  
 (Prison - Orban) en remplacement de l'ancien.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Daniel Labelle  
Secondé par Henri Godard,

que les horaires d'entretien de bacs de fontes. Ce dessous soient mis à l'enquête publique  
après avis préalablement donné et que cette enquête se fasse sous réserve d'appelation  
du conseil qui les adjudiquera par contient à la séance du 4 Décembre prochain  
fontier Brisson, Orban, Brassard & Chapleau, Languy, Demond, Filion, Rang T, Rang t  
(chemin de la Chapelle) et Rang H (chemin de la Chapelle)

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Fred. David  
Secondé par Daniel Labelle

que le conseil après avoir pris connaissance de la copie de la résolution du conseil de  
comité n° 926 du 13 Septembre 1916, consent, conformément avec la municipalité du  
Village Labelle, à faire faire les petits horaires les plus enfaits si il y en a pour  
l'entretien de ceux du cours d'eau Tessier à la sortie à la calvaire que traverse  
le chemin du Roi Rang A, payable par les propriétaires du dit cours d'eau.

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Fred David

d'après avoir entendu le rapport de l<sup>e</sup> ing. Bédard comme suit:  
Rapport sur le nouveau chemin proposé de Rang t.

"J'ai été visiter le nouveau tracé et j'ai trouvé qu'il y avait moyen de  
faire un chemin pour le mettre passable qui coûterait environ \$ 500.  
Il n'y a pas de minage, ce chemin aurait à peu près 2 mille de long.  
en sortant chez Viger, pas de mauvaise route. Le chemin  
serait d'un grand avantage pour les habitants des Rangs H et I (chemin de  
la Chapelle et même du bas linéaire et du bout du lac Labelle. En supposant  
que la montée du Rang T puisse se fermer, et en prenant le droit qui leur  
laisse toute ans dans la dite montée ou pourrait arriver à aider à  
faire faire le nouveau chemin." M. Labelle p<sup>re</sup> son trouble  
et examiné la question du nouveau chemin du Rang t le conseil la  
prend en considération conditionnellement à ce qu'il reçoive l'aide du  
Gouvernement et aussi la certitude de pouvoir fermer la montée du Rang  
T comme il fait prouver le paragraphe 3 de l'article 465 du C. M., et que si le  
chemin neuf se fait son entretien sera à la charge des propriétaires du Rang t du  
1 à 19 inclusivement, Rang H de 1 à 15 inclusivement et du Rang T qui sortira  
pas au chemin là.

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Gustave St Jean  
Secondé par Michel Boivin

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et pris :

Saluclide Labelle par la Corp:	pours avoir coupé 3 arbres dans le chemin de	0.75
SAT à Louis Lubinville	lots 24, 25, 26 6 et écoule les eaux	0.75
90 à Johnson David par Noé Bégin. Rep. de son chemin frontalier		1.95
208 <sup>e</sup>	par les habitants du Rang B	
90 <sup>e</sup>	Réparation des ponts F. David et Nion.	
	Bois	16.60
	Cloch	0.35
	Maine d'œuvre.	1.80
		18.75

Le compte d'Alfred Hugier est affermé pour plus amples information à donner à la prochaine séance.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Fred. David

Secrétaire par Arthur Labouté

due la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Léonard  
Secrétaire

Louis Lubinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
district de Joly, tenu à la salle ordinaire de Séance le 4 Décembre 1916 à 10 h<sup>e</sup> du matin  
conformément aux dispositions du code municipal de la Province de  
Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers:

Henri Godard. Raoul Labelle. Gustave St-Jean et Arthur Labouté formant  
équilibre sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit:

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secrétaire par — Arthur Labouté

que les minutes de la séance du 13 novembre 1916 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Henri Godard.

Secrétaire Gustave St-Jean

que les monties ci-dessous telles que vendues à la porte de l'Eglise le  
26 novembre dernier soient définitivement adjudiquées au plus bas acheteur  
et que le Secrétaire trésorier fassent les contrats en conséquence,  
que Monsieur le Maire et le Secrétaire trésorier en leur qualité respectives  
signent les dits contrats.

Ordre 7.11.16	Pont Bonvin	adjugé à Ed. Sevigny	\$ 4.-
	frontière du Rang 5 chemin de la chapelle adjugée à Jules Brassard pour	✓	\$ 10.-
"	Hillion	" Paulin Labelle	✓ , 8.50
"	Lauzon	" Fred Lauzon	✓ , 35.-
"	Chapleau	" Ulric Brousseau	✓ , 35.-
"	Brisson	" Gustave Brisson	✓ , 28.-
"	Brassard Rang 5	" - - -	✓ , 16.-
"	Renaud.	Economie décompte	✓ , 10.-

Ordre 7.11.16 devant à la montée cabin le conseil décide de l'offrir à Aug. Urban au prix de \$ 9.- pour \$ 9.- si il refuse. le conseil l'adjudique à Jean Landry pour \$ 12.-

Ordre 7.11.16, puis demandé par lui à la vente du 26 novembre 1916

Pour ce qui est des frontières des lots 4, 7, 11, 12, 13, 14, 15 Rang 5 et 13 Rang 5 le conseil décide de les laisser en soins à l'Inspecteur de voie et P. Clot fil à charge de chauffer des intérêts, à la fournie comme précédemment  
Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Gust. St Jean  
Secondé " Henri Godard

que le compte d'Alfred Fudge soit accepté et payé par

la montée Renaud.	11 heures à 15 <sup>4</sup>	\$ 1.65
lot 24 1/2	1 jour et 1/2 heure et 1 homme	, 5.10
lot 23 1/2	1 jour lui et 1 homme	, 3.-
lot 36 1/2	2 jours lui	, 3.00
		* 12.75

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Paul Labelle  
Secondé " Henri Godard.

que les lots ci-dessous soient envoyés au Conseil de Comté pour y être vendus:

av. 6.12.16 Dolphine Paradis lots 34 et 35 Rang 5.

" Wilfrid Després	" 7	Rang 5	--
" Adelard Bélanger	" 10	"	--
" Auguste Légerin	" 14 1/2	"	--
" Rodrigue Dumoulin	" 17	A	--
" Victor Legault	" 22, 3, 4	A	--
" Godfrid Paquette	" 13	B.	--
" Guillaume Valiquette	" 21 1/2	B	P.

après avoir régulièrement donné par lettre Encaustice.

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Jean Labelle  
Secondé " Arthur Labonté

que le Secrétaire bistrois fute Léonore soit nommé Président d'élection et qui lui soit payé \$ 5.- pour sa charge

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller Gustave St Jean  
 Secondé Henri Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Louis Duboisville  
Maire

Jules Léonard  
Secrétaire

Canada

Province du Québec

### Municipalité du Canton Joly

district de Pontiac A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Le Secrétaire Trésorier

Après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum le Secrétaire trésorier adjoint la séance au Comptant et qui avis en soit donne à tous les conseillers absents.

Canada

### Municipalité du Canton Joly

Province du Québec A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à la ferme, district de Pontiac, avec faute de quorum constaté à la séance du 2 Janvier 1917 et à l'aviso donné à tous les conseillers absents tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Duboisville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Bouthillier, Raoul Labelle, Gustave St Jean et A. Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution, comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Gustave St Jean

que les minutes de la séance du 4 Décembre mil neuf cent seize soient acceptées et signées

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Olivier Dacost soit nommé auditeur des livres de la Municipalité aux conditions précédentes.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave St Jean

Secondé .. Henri Godard

que la séance soit levée

Jules Léonard  
Maire